

Groupe « Oxygène » Tribune de l'opposition - Septembre 2021

Quand l'entêtement du Maire coûte de l'argent aux contribuables que nous sommes...

3000€ d'honoraires par-ci, 3000€ par-là et encore de l'argent dépensé au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) pour rémunérer un cabinet d'avocat et pourquoi ? Tout simplement car notre Maire, également Président de notre communauté de communes, ne respecte pas les droits des élus minoritaires et dépasse ses attributions. Ce n'est pas faute de lui avoir proposé des solutions pour que les décisions de sa majorité soient conformes à la loi mais le Maire, sûr de son bon droit, les avait toutes rejetées.

Pour faire respecter le droit, nous avons donc été dans l'obligation de saisir le Préfet et de déposer trois recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Le Préfet à travers le contrôle de légalité a obligé le Maire à modifier l'étendue de ses délégations de signature qui n'étaient pas conformes ainsi que son règlement intérieur ! Dans sa décision du 8 juillet, le Tribunal a annulé pour excès de pouvoir la composition des commissions thématiques de la CCVO3F. à chaque fois, c'est le contribuable qui paye les factures des avocats qui défendent les décisions du Maire qui sont invalidées par les autorités de contrôle ! Cet argent aurait été bien mieux dépensé pour baisser le tarif du périscolaire ou soutenir nos associations ! Bien entendu, nous n'avons demandé aucun dédommagement financier pour ne pas grever le budget municipal.

Nous saluons l'élection de Carine Pélegrin en tant que Conseillère régionale d'Ile-de-France et nous vous rappelons que nous vous recevons en prenant rendez-vous au 06 56 73 84 50.

C. Pélegrin, E. Legris & C. Muller